

Motion sur la présence et la place d'un enseignement philosophique dans les ESPE et la formation des professeurs.

L'APPEP réaffirme la légitimité et la nécessité d'un enseignement philosophique exigeant au sein des différents cursus de formation des enseignants du premier et du second degré. Il faut permettre aux futurs professeurs de construire un rapport problématisé aux questions pédagogiques et institutionnelles.

Sa réflexion et les leçons de l'expérience la conduisent à faire les recommandations suivantes pour l'organisation des futurs ESPE :

- Étoffer, dans le cadrage national des masters EEF, les heures consacrées à la connaissance du contexte éducatif, de manière à permettre à la philosophie en IUFM de construire, avec les autres sciences humaines, des modules substantiels.
- Inscire, dans le cadrage national des masters EEF, la nécessité d'inclure dans la préparation et le suivi des stages l'acquisition d'une culture effective en matière de philosophie et de théories de l'éducation, et ce afin de ne pas livrer la formation professionnelle à la fréquente inconsistance des "analyses de pratiques".
- Encourager, au sein de chaque ESPE, la constitution de modules didactiques pluridisciplinaires qui mettraient la culture philosophique au service des autres enseignements, que ce soit par le biais de l'épistémologie, de la philosophie esthétique, de la philosophie morale ou politique.
- Garantir aux professeurs stagiaires les meilleures conditions d'entrée dans le métier :
 - pas plus de 8 heures de cours par semaine afin qu'ils aient temps nécessaire pour préparer leurs cours et assister à ceux de leur tuteur ;
 - les séances de formation disciplinaire doivent être assurées par des professeurs chevronnés.